



APÉMu

Association des Professeurs d'Éducation Musicale

Anne-Claire SCEBALT
Présidente de l'APÉMu
18 quai des bons enfants
88 000 ÉPINAL
presidente@apemu.fr

www.apemu.fr



Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2018 avec le Conseil Supérieur des Programmes dans le cadre de la réforme du lycée

L'APÉMu est représentée par Anne-Claire SCEBALT, présidente de l'APÉMu, professeur au lycée Claude Gellée à Epinal et Caroline VIVES, membre du CA, professeur au lycée Saint Sernin de Toulouse. Toutes les associations de disciplines artistiques ont été reçues en même temps.

La présidente du CSP nous présente le calendrier à venir :

- A partir du 11 octobre séances plénières d'examens, de discussion et de vote des projets.
- Les projets de programme seront diffusés progressivement dès le 15 oct sur la page dévolue au CSP sur site web du ministère
- **la totalité des programmes sera accessible le 5-10 novembre**
- Puis concertation avec organisations syndicales.
- **Puis consultation en ligne des enseignants du 5 au 20 novembre, chacun pourra y participer.**
- Publication officielle des programmes la deuxième quinzaine du mois de janvier

Présentation générale pour tous les arts par Vincent Maestracci :

Il y a dans ces programmes la volonté d'avoir une trame commune aux enseignements artistiques avec recherche de cohérence avec préambule commun.

Dans son introduction, Anne-Claire SCEBALT déplore que le CSP ait refusé de nous envoyer les documents de travail pour préparer cet entretien.

Nous rappelons notre attachement à programme unique par cycle et souhaitons garder les trois champs de compétences, auxquels viendront s'ajouter compétences transversales, notamment la maîtrise de l'oral, des compétences citoyennes. Sur la forme un programme par cycle. Nous souhaitons également conserver un programme limitatif en option et en spécialité même si le contrôle continu vient remettre en question ce fonctionnement. L'évaluation en spécialité doit absolument comporter un écrit et un oral. Le programme de spécialité doit s'ouvrir à d'autres champs, les mathématiques, la sociologie. Les thématiques pourront être élargies. La pratique vocale et instrumentale au centre des enseignements

Tous les éléments présentés sont à retrouver dans le dossier remis au CSP en ligne sur le site de l'APÉMu.

Réponse de Vincent Maestracci :

Le groupe de travail sur les programmes était formé de professeurs du secondaire, profs du supérieur, de professeurs de classes prépa et de Christiane Louis de la philharmonie de Paris) qui a apporté son expertise sur les métiers de la musique et les filières d'études. Point de départ de ce travail a été l'analyse des programmes et et la distance qu'ils entretiennent avec réalité pédagogique, avec les flux d'élèves, avec la réalité du recrutement en option et en spécialité. S'est engagé ensuite une réflexion sur les objectifs généraux de la réforme et l'évolution de la structure.

La disparition des épreuves terminales en enseignement fac et et des séries ouvre de nouveaux champs de possibles. Il était important de différencier l'enseignement facultatif et la spécialité que chacun trouve son identité propre mais aussi

une complémentarité. Les spécialités **Arts font partie des spécialités dites « rares », ce sont les termes du BO et seront réparties selon une carte par académie selon les choix du recteur.**

En option facultative, l'approche sera différente et prendra en compte l'hétérogénéité du public mais aussi la motivation des élèves qui sont inscrits par choix et par envie d'apprendre. De ce constat découle une pédagogie et compétences autour de projets collectifs par petits groupes qui se succèdent sous des formes variées et qui sont nourris par champs questionnements qui irriguent aussi bien le monde du spectacle vivant et éclaire la place de la musique dans pratiques culturelles. La musique, son histoire, ses techniques et la relativité de ces techniques dans l'espace géographique.

Enseignement de spécialité : le programme s'inscrit dans une continuité. Plus traditionnel mais nouveau grâce à un constat : musique omniprésente pour nos élèves, c'est un art très pratiqué, et souvent à l'extérieur. La spécialité doit pouvoir s'adresser à tous les publics en proposant une approche sensible fondée sur la pratique et l'écoute sensible de la musique. En terminale, les élèves qui ont gardé cette spécialité (ils n'en conservent que 2) choisiront d'aller vers un approfondissement théorique des œuvres et du langage. Approche qui permet d'enrichir mais pas d'apports théoriques purs, toujours avec la pratique au centre.

Etre seul dans un établissement est souvent un inconvénient mais ici ce peut être un avantage car il peut assurer une continuité. Ce programme très souple permet un libre exercice de la responsabilité pédagogique de chaque enseignant. Par ailleurs, dès la seconde et en première le programme propose de travailler avec les élèves et de leur apporter une connaissance dépouillée du fantasme de la réalité de la vie culturelle, sur les métiers de la musique également.

Le grand oral sera préparé sur le temps de l'enseignement de spécialité.

La chorale aura aussi sa place dans le programme de seconde.

La question de la sensibilité et de la pratique musicale aura une place prépondérante. **En spécialité, il y aura un programme limitatif renouvelé en partie chaque année.**

Question ACS : l'année de terminale sera amputée puisque les épreuves devraient avoir lieu au retour des vacances de printemps, est-ce que les trois œuvres choisies en tiendront compte ?

Réponse de l'IGEN de cinéma : trois est un chiffre qui permet un renouvellement intéressant. Ces œuvres peuvent être abordées de façon moins approfondie car elles seront abordées à travers un **questionnement**. Ce questionnement peut être traité de façon théorique et pratique.

Question ACS : nous sommes très attachés à un programme limitatif en option qui rassemble au delà du milieu scolaire et incite à la production de ressources. Si un programme limitatif est conservé en spécialité pourrait-on l'envisager en option ?

VM : le projet de programme restera proche de ce qu'on connaît jusqu'ici. **Le programme limitatif en enseignement facultatif** était source d'enrichissement par la nouveauté des répertoires proposés (Bali, rock, jazz). Pour compenser ce déficit pour la discipline, le projet de programme intégrera une **proposition d'un programme complémentaire renouvelé chaque année** : 2-3 œuvres de références introduites par texte avec problématiques en référence au champ de questionnement. **Le programme exigera que chaque année les élèves (groupes ou classe) réalisent un projet qui traite ce programme complémentaire avec des enjeux** : enrichir les références de la discipline mais aussi proposer des regards et des approches d'œuvres qui soient différentes de leur regard traditionnel porté. Enfin, 3ème enjeu : s'ouvrir aux autres lycées pour se rencontrer sur un programme commun. **Avoir un programme éclairé de façon différente chaque année. L'option facultative sera évaluée en contrôle continu, il n'y aura pas d'épreuve terminale.**

Possibilité d'un grand rassemblement annuel des lycéens à Paris en partenariat avec orchestre Radio France.

L'évaluation relève du prof mais s'appuyera sur la co-évaluation ou sur l'auto évaluation des élèves. La légitimité du prof ne s'arrête pas juste avant l'évaluation, l'évaluation est légitime tout au long de l'année. **Les groupes de travail ont également réfléchi à des propositions de modalités d'évaluations, à la fois pour les épreuves terminales que pour les banques de sujets.**